

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2014

PRISE EN COMPTE DES NOUVEAUX INDICATEURS DE RICHESSE - (N° 1628)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
Mme Sas

TITRE

Substituer aux mots :

« à la programmation et à la gouvernance des finances publiques »

les mots :

« aux lois de finances ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

il s'agit d'un amendement de conséquence puisque les amendements déposés précédemment modifient désormais la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et non plus la loi organique relative à la programmation et la gouvernance des finances publiques.